

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n° 26-06 Orientations budgétaires 2026 de la régie

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »

VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2026 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON

Messieurs Jean-Yves BONNEFOI – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS -

Guy FRANCON - Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Pierrick COURBON

Le conseil syndical a été convoqué le 29 janvier 2026

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation courante de l'Aéroport
- d'arrêter le niveau des recettes de fonctionnement liées à l'exploitation. L'équilibre du budget de fonctionnement de la régie étant réalisé par la subvention versée par le Syndicat mixte.
- D'arrêter le programme d'investissement 2026 dont le mode de financement proposé sera des subventions d'équipements versées par le syndicat mixte et l'excédent d'investissement reporté.

Ces orientations budgétaires 2026 s'appuient sur un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 2 792 310 € et un budget prévisionnel d'investissement estimé à 2 855 781 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2026

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2025 de la régie d'exploitation.

Sur le volet commercial, l'année 2026 est prévue pour être une phase de consolidation du développement de la ligne régulière avec en complément 15 activités charters, ont également été prévues les dépenses et recettes liées à la mise en place d'une ligne saisonnière estivale suite à l'étude de différentes opportunités en cours. Les dépenses régaliennes liées à ce développement seront intégrées dans la déclaration de taxe Sureté et sécurité (ex majoration de taxe) de 2026 et restituées à compter de 2027.

Les derniers développements sur l'activité commerciale impose de faire évoluer certains outils notamment le logiciel DCS (Départure Control System) pour gérer l'enregistrement, l'embarquement, les bagages et le chargement de l'avion en lien avec les compagnies aériennes, les coûts logiciel, matériel et formation sont intégrés pour 14k€

Le remboursement du capital de l'avance de taxe aéroport COVID perçue en 2020 pour un montant de 73 000€ et 2 860€ d'intérêts sont inscrits et seront intégrés dans la déclaration de taxe 2026 et restitués à compter de 2027.

Concernant le développement d'activité, un budget de 19k€ est prévu permettant de réaliser les expertises techniques nécessaires (étude complète de lignes, étude de flux ...)

Il est par ailleurs prévue une enveloppe de 50 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage de ligne régulière ou un programme de vol au départ de St Etienne. Pour mémoire, une enveloppe avait été prévue en 2023 et 2024 mais n'a pas été mobilisée au vu de l'entière commercialisation des programmes.

Les charges de personnel ont été prévues pour répondre à l'activité régulière et charter pouvoir intégrer le cas échéant une activité estivale notamment par le recours à un pool de jeunes intérimaires formés et éviter le recours au prestataire. Un départ en retraite d'un agent SSLIA interviendra en juillet, le remplacement est prévu ainsi que les formations obligatoires.

Il est également prévu que 2026 permette de démarrer la transition AFIS/DSNA – le coût de fonctionnement de cette phase de transition est pris en charge à 100% par la DGAC et va nécessiter de réorganiser les services actuels avec un transfert d'un agent du service opération vers le service AFIS et donc le remplacement à prévoir.

Une marge de 5% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2025.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Les recettes aéronautiques sont prévues en augmentation de plus de 10% par rapport à 2025.
- La vente de terrains permettant de réaliser la voirie pour le projet immobilier économique en entrée d'aéroport est prévue pour 92160€
- Par précaution et face à l'échelonnement du remboursement de la taxe sureté sécurité, son montant est minoré et maintenu à 800k€
- la subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 129 000€
- le dégrèvement de la CFE

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2026 sont les suivants :

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

DEPENSES		RECETTES	
Achats	159 100 €	Recettes aéronautiques	1 392 200 €
Services extérieurs	780 500 €		
Autres service extérieurs	232 450 €	dont majoration taxe aéroport	800 000 €
Impôts et taxes	190 500 €	Subvention du SMASEL	1 129 000 €
Charges de personnel	1 064 300 €	Dégrèvement CFE	80 000 €
dont Personnel extérieur au service (SDIS)	60 000 €		
Autres charges de gestion courante	142 100 €		
Charges financières	2 860 €		
Dotation aux amortissements	212 500 €	Quote part sub. invest	22 900 €
Charges spécifiques	3 000 €	Atténuation de charges	3 000 €
Valeur comptable élém. actif cédés	5 000 €	Produits de cession	92 160 €
		Résultat reporté	73 050 €
TOTAL	2 792 310 €	TOTAL	2 792 310 €

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2026

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2026 sont les suivants :

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	10 000 €		
Matériels informatiques et matériel industriel	111 000 €	Subvention d'investissement	1 450 200 €
travaux sur clôtures et pontage fissures, chemins des rondes	40 000 €	Amortissement des immobilisations	212 500 €
Travaux sur bâtiments	318 000 €	Autres Dettes	800 000 €
Acquisitions foncières	2 150 €		
Maitrise d'œuvre Travaux piste	50 000 €		
	138 000 €		
Travaux de viabilisation			
Divers investissements pour maintien et autres travaux	1 304 000 €	opération d'ordre - transfert entre sections :	
Autres dépenses	800 000 €	éléments actifs cédés	5 000 €
Reste à réaliser exercice précédent	3 720 €		
Rembt avance remboursable DGAC	56 011 €		
Subv. Investissement inscrites au cpte de résultat	22 900 €	Report Excédent d'investissement	388 081 €
TOTAL	2 855 781 €	TOTAL	2 855 781 €

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2026 comme suit :

- 10 000 € pour des études complémentaires
- 111 000 € d'acquisition de matériel dont 5000€ pour le renouvellement du matériel informatique classique et 6000€ pour le changement de serveur, 2 000€ pour la mise à niveau de la vidéo surveillance, 10 000 € pour le matériel et logiciel MB aviation, 10 000€ pour des pièces pour la tapis bagage, 25 000€ pour le remplacement du groupe électrogène aérogare, 25 000€ pour le changement de l'ETD (dépenses de sureté), 8 000€ pour extincteur de la dégivreuse et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 40 000 € de pontage fissures
- 318 000€ de travaux sur bâtiment dont 40 000 € pour les travaux de mise en conformité de l'éclairage des bâtiments, 170 000 € pour poursuivre la rénovation du hangar Catex (étanchéité et isolation), 30 000 € pour travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments, 63 000 € pour les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle des arrivées et 15 000€ pour les travaux de toiture du hangar aéroclub.
- 2 150 € pour acquisitions foncières
- 50 000 € pour la MOE travaux piste
- 130 000 € pour les travaux de viabilisation du secteur 1 pour permettre les implantations d'activités et 8 000 € pour sécuriser et remettre en état de l'espace entre le taxiway et le hangar Catex
- 1 304 000 € pour des investissements de maintien, de MOE piste et autres travaux
- 800 000 € pour autres dépenses

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal de 1 450 200€ et l'excédent d'investissement reporté.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2026 fondé sur la base des éléments présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 voix
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

Andrézieux Bouthéon, le 5 février 2026

François DRIOL
Président



